



**ShareWord
Global**

**Parole partagée
mondialement**

Ensemble, nous pouvons le dire au monde

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ DES COMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATION (LAPHO) - ON

Intention

ShareWord Global | Parole partagée mondialement fournit de l'information et des communications accessibles aux personnes en situation de handicap, conformément à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et à ses règlements connexes. Cette politique définit les normes pour fournir de l'information et des communications accessibles.

Déclaration d'engagement

ShareWord Global | Parole partagée mondialement s'engage à assurer l'égalité d'accès et de participation aux personnes en situation de handicap. Nous nous engageons à traiter les personnes en situation de handicap d'une manière qui leur permette de conserver leur dignité et leur autonomie. Nous croyons en l'intégration et nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap en temps opportun. Nous le ferons en éliminant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité et en respectant nos obligations en matière d'accessibilité en vertu des lois ontariennes sur l'accessibilité. Nous respectons les exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et de ses règlements connexes, et nous nous y conformons. Pour atteindre nos objectifs, nous avons désigné une équipe d'employés qui sera chargée de mener à bien nos efforts pour respecter nos engagements.

Définitions

Formats accessibles : Comprend, sans s'y limiter, les gros caractères, les formats audio et électroniques enregistrés, le braille et d'autres formats utilisables par les personnes atteintes d'un handicap.

Supports de communication : Comprend, sans s'y limiter, le sous-titrage, les supports de communication alternatifs et augmentatifs, le langage clair, le langage des signes et d'autres supports qui facilitent une communication efficace.

Lignes directrices

ShareWord Global | Parole partagée mondialement s'efforce de fournir de l'information et des communications à tous dans un format ou d'une manière qui répond à leurs besoins. L'entreprise fournit ou fait en sorte que soient fournis des formats accessibles et des supports de communication pour les personnes en situation de handicap qui en font la demande. Cela comprend, sans s'y limiter, notre processus de feedback et toutes les informations de sécurité et d'urgence accessibles au public, telles que les procédures d'évacuation et les plans d'étage. L'entreprise veille également à ce que son site Web et son contenu répondent aux normes requises par le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées afin de permettre l'accès à l'information et aux communications en ligne.

Le public est informé de la disponibilité de formats accessibles et de supports de communication sur notre site Web. Les demandes de formats accessibles ou de supports de communication doivent être soumises aux RH par téléphone ou par courriel. L'entreprise consulte la personne qui fait la demande pour s'assurer qu'un format ou un support de communication approprié est fourni. Les formats accessibles et les supports de communication sont fournis en temps opportun et à un coût ne dépassant pas celui du format original.

Exceptions

Ces normes ne s'appliquent pas :

- aux produits et étiquettes de produits;
- à l'information ou aux communications non convertibles; ou
- à l'information que l'entreprise ne contrôle pas dans le cadre d'une relation contractuelle.

Information ou communications non convertibles

L'information ou les communications sont considérées comme non convertibles lorsqu'il n'est pas techniquement possible de les convertir ou que la technologie requise pour effectuer la conversion n'est pas facilement disponible. Si ShareWord Global | Parole partagée mondialement détermine que l'information ou les communications ne sont pas convertibles, la société fournit à la personne qui a fait la demande une explication des raisons et un résumé de l'information ou des communications.